Amélie de Montchalin rend hommage à Audrey Adam, travailleuse sociale auboise tuée le 12 mai dans l'exercice de ses fonctions.

Jour de carence : dépôt d'un amendement au projet de loi de gestion de sortie de crise sanitaire concernant la suspension du jour de carence des agents testés positifs jusqu'au 31 octobre. Or, la base actuelle ne le permet que jusqu'au 30 septembre.

Télétravail : il atteint 59% dans la FPE, 74,5% en administration centrale (en moyenne 3,7 jour/semaine), 50,3% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,7 jours/semaine) et 74% dans les établissements publics, pour 3,2 jours/semaine.

La FAQ est à jour.

Une circulaire va être signée cet après-midi pour la reprise progressive en présentiel.
A partir du 19 mai, tous les agents souhaitant revenir en présentiel 1 jour par semaine doivent pouvoir le faire, sans demande préalable.
A partir du 9 juin, le télétravail sera ramené à 3 jours par semaine.
A partir du 1er juillet, si la situation sanitaire le permet, passage à 2 jours de télétravail par semaine.
A partir du 1er septembre, si la situation sanitaire le permet, retour au régime de droit commun avec application du nouvel accord cadre télétravail et en tout état de cause, dans le cadre du dialogue social de proximité soutenu.

Des fiches pratiques seront éditées par la DGAFP pour aider au retour des agents qui ont télétravaillé depuis plus d'un an et limiter les risques psychosociaux. Les réunions pourront reprendre en présentiel à partir du 9 juin, dans le strict respect des règles sanitaires, avec un effectif qui reste à déterminer soit par une jauge prenant en compte la taille de la salle ou soit avec un effectif maximum supérieur à 6 personnes.

Projet accord télétravail : Suite à la réunion du groupe de travail, merci d'envoyer toutes vos contributions.

Agents vulnérables : la possibilité d'un retour au travail, après vaccination selon les pathologies et les besoins de mise en place de procédures spécifiques. Les médecins du travail et les médecins traitants auront un rôle primordial pour le dispositif de la reprise.

Vaccination : 23 millions de Français vaccinés. Elle est ouverte désormais à tous les agents professionnels prioritaires, sans limite d'âge. Sur présentation de la carte professionnelle, d'un bulletin de salaire ou d'une déclaration sur l'honneur. Pour les personnels de plus de 55 ans, 2/3 sont déjà vaccinés.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Reconnaissance COVID en maladie professionnelle : La mise en oeuvre se poursuit. La DGAFP a demandé un point d'étape à chaque DRH ministérielle. Probable retour lors de la prochaine réunion.

../.. suiste

fichiers:

Télécharger 2021-05-25-temps_dechange_avec_la_mtfp.pdf (140.93 Ko)

Télécharger 26052021-circulaire_relative_au_teletravail.pdf (106.27 Ko)

Public: COVID-19
Fonction publique

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank